

mise des quatre sols pour livre sur les droits de nos Fermes, & par la suppression ou la réduction de plusieurs autres Droits également onereux. Mais Nous n'avons regardé tout ce que Nous avons fait jusqu'à présent à l'avantage de nos Sujets, que comme une simple préparation pour Nous mettre en état de leur procurer de plus grands biens, & de former un Plan general pour l'administration de nos Finances, qui pût en assurer l'ordre, en simplifier la Regie, prévenir le divertissement des fonds, faire cesser les causes de l'obstruction du Commerce, & par une plus grande consommation augmenter nos Revenus sans augmenter les Impositions, & en soulageant même nos Sujets de toutes celles qui ne sont pas absolument nécessaires pour acquitter les dettes de l'Etat. C'est dans cette vûë, qu'après Nous être fait rendre un compte exact dans nôtre Conseil, de la situation où étoient nos Finances au premier Septembre de l'année 1715. des operations qui ont été faites sur toutes les parties qui y ont rapport, & de tout ce qui compose les Revenus, les Charges & les dépenses de nôtre Royaume; Nous avons fait aussi examiner avec la même attention tous les moyens que l'on pouvoit prendre pour parvenir à la fin que Nous nous étions proposée; & après la discussion qui en a été faite, Nous avons crû ne devoir pas différer plus longtems d'accomplir une partie de nos vœux, en soulageant nos Sujets d'une des deux Impositions extraordinaires dont ils sont chargez, par la remise du dixième du Revenu des fonds de Terre & des autres Immeubles qui étoient sujets à cette imposition. Le fonds que l'Etat